

L'association

## **Démocratie génovéfaine**

Les valeurs démocrates à Sainte-Geneviève-des-Bois

### **Communiqué de presse du 4 février 2009**

**Condamnation de la Ville de Sainte-Geneviève-des-bois pour la mise à disposition d'une salle municipale pour le culte musulman dans des conditions contraires à la loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat :**

**Florence Pouch, conseillère municipale (Démocratie génovéfaine – Modem) appelle l'ouverture d'urgence d'un large débat public**

Par jugement n° 0704171 du 29 janvier 2009, le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du 13 février 2007 du conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-bois approuvant la mise à disposition d'une salle polyvalente, dite « Espace Avéroès » ou « *mosquée de Sainte-Geneviève-des-bois* » dans la presse, pour l'exercice du culte musulman.

Le tribunal considère que la mise à disposition d'une salle municipale de 650 m<sup>2</sup>, construite pour un montant de 1,1 million d'euros hors taxes sur un terrain évalué à 416.000 euros (soit un budget de plus de 1,5 million d'euros à la charge de la commune et du département de l'Essonne dont la subvention s'est élevé à 500.000 euros), constitue « *une subvention indirecte contraire aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905* » concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, pour les motifs suivants :

- l'article 2 de la loi de 1905 prévoit que « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » ;
- « *ces locaux ont été réalisés afin de permettre aux musulmans de disposer d'un lieu de culte* » sans qu'un autre usage soit établi par la municipalité ;
- la location pour un montant annuel de 25.000 euros à l'association Fraternité interculturelle génovéfaine (FIG) et la société d'économie mixte ADOMA est faite à « *un prix inférieur à la valeur locative réelle du bien* » ;
- il en ressort que cet avantage consenti par la ville de Sainte-Geneviève-des-bois constitue « *une subvention indirecte* ».

**Florence Pouch, conseillère municipale (Démocratie génovéfaine – Modem) déplore un montage hasardeux, mis en place par la majorité municipale, qui conduit aujourd'hui la communauté musulmane à se retrouver dans une situation d'insécurité juridique et d'incertitude pour l'avenir.**

Avec les démocrates de Sainte-Geneviève-des-bois, Florence Pouch appelle à l'ouverture d'urgence d'un large débat public afin de répondre à l'aspiration légitime des génovéfains musulmans à disposer d'un lieu de culte pour la pratique sereine de l'Islam dans la dignité et le respect des principes républicains.

**Contacts**

**[www.democratie-genovefaine.net](http://www.democratie-genovefaine.net)**

Jean Pouch  
Tel : 06 88 59 19 85

courriel : [contact@democratie-genovefaine.org](mailto:contact@democratie-genovefaine.org)